



05160 PONTIS

Tél / Fax : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

Date de la convocation
3 avril 2015

Membres élus	:	6
Membres présents	:	5
Membre excusé	:	1
Membre absent	:	0
Membres votants	:	6

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

10 AVRIL 2015 à 20h00

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze
et le 10 Avril à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Etaient Présents : Madame FAVRE- FERNANDEZ Andrée. Messieurs SAUNIER Vincent, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian.

Excusée : Muriel BAZIRE qui a donné pouvoir à Georges GAMBAUDO.

Absent : /.

Secrétaire de séance : SAUNIER Vincent.

Séance ouverte à 20h10.

• Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises.

Les Conseillers sont invités à signer les délibérations.

• Prix de l'eau pour l'année 2015.

Un relevé des compteurs a été effectué sur l'ensemble de la commune, le problème des compteurs de bergeries, non facturés, est évoqué. L'idée de facturer les compteurs pour les bergeries en activité est avancée pour 2015. Pour l'an prochain, l'option sera proposée à chaque personne possédant une ou plusieurs bergeries : soit payer l'eau, soit retirer le compteur. Le Maire évoque les points à régulariser sur les campings :

1.- le nombre d'emplacements,

2.- les résidences principales, des mobil'homes non facturées comme le reste de la commune

Délibération N° :14/2015 :

Après discussion entre les Conseillers Municipaux sur le prix de l'eau de l'année 2015, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- **120 € pour les particuliers** (résidences principales ou secondaires),
- **19,77 € par emplacement** pour les campings,
- **120 € pour les bergeries en activité.**
- **Redevance de pollution domestique.** Il ne s'agit pas d'une taxe communale puisque cette dernière est encaissée par la commune et ensuite reversée à l'Agence de l'Eau. Cette taxe s'élève à **0,29 € le mètre cube** pour l'année 2015. Pour les communes qui facturent au forfait, comme la nôtre, le volume à prendre en compte est de 65 mètres cube par résidence soit **18,85 € par forfait.**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix du forfait **pour l'année 2015 à :**
 - **120 €** pour les particuliers (résidences principales et secondaires) ;
 - **19,77 € par emplacement** pour les campings;
 - **120 €** pour les bergeries en activités.
- **DIT** que la « redevance de pollution domestique » sera ajoutée au forfait.

Voté à l'unanimité

• *Vote des 3 taxes.*

Délibération N° :15/2015 :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2015 :

• Taxe d'Habitation	:	3,07 %
• Taxe Foncière (Bâti)	:	7,80 %
• Taxe Foncière (Non bâti)	:	35,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **ACCEPTTE** cette proposition pour l'année 2015.

Voté à l'unanimité

• *Demandes de subventions des associations.*

Délibération N° :15/2015 :

Dans le cadre de la préparation de son budget 2015, le Conseil Municipal de Pontis a décidé d'attribuer une somme globale de 1.050 € pour les associations. Suite aux différentes demandes arrivées en mairie, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions ci-dessous pour un montant de 850 €, la somme de 200 € restant à disposition pour d'autres associations qui en feraient la demande.

- Association « Les Rimachays »	500 €
- Association Des Sapeurs-pompiers de Savines-le-Lac	100 €
- Association « les P'tits Bouts »	200 €
- Emergence	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents :

- ACCORDE les subventions listées ci-dessus ;
- DIT qu'un reliquat de 200 € pourra être alloué à d'autres associations qui en feraient la demande ;
- DIT que les crédits nécessaires au versement de ces subventions, sont prévus au compte 65748 du budget communal 2015.

Voté à la majorité : 1 Abstention (SAUNIER Vincent)

• Subvention Communale versée au CCAS.

Délibération N° :17/2015 :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention de 1.680 € au budget du C.C.A.S. pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention d'un montant de 1.680 € au C.C.A.S .

Budget Commune - Section d'exploitation Dépense :

Article 657362 : 1.680 €.

Budget CCAS - Section d'exploitation Recette :

Article 747 : 1.680 €.

Voté à l'unanimité

• Demande de participation dans le cadre d'un voyage scolaire.

Délibération N° :17/2015 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'attribution, de Mr CLEMENT Mickaël, d'une aide exceptionnelle dans le cadre du voyage scolaire à Munich, du 29 mars au 3 avril 2015, de Elvyra VISENTIN, fille de son épouse.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- OCTROIE une aide de 50 € à Monsieur CLEMENT Mickaël ;
- DIT que cette aide sera versée sur présentation des justificatifs de la dépense.
- DIT que les crédits nécessaires à ce versement sont prévus au budget communal 2015.

Voté à l'unanimité

• Convention « Transport scolaire » avec le département 05.

Délibération N° 19/2015.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'objet de la convention de délégation de compétence relative au financement des services réguliers assurant, à titre principal à l'intention des élèves domiciliés à Pontis, la desserte des établissements d'enseignement organisés par le Département des Hautes-Alpes. Cette convention est conclue à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 et pour une durée de 5 ans. Le financement de ce service est fixé à 150 € par an et par élève.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Général des Hautes Alpes ;
- DIT que cette convention sera jointe à la présente délibération ;
- DIT que la commune prendra à sa charge la totalité du forfait sans demander de contrepartie aux familles.

Voté à l'unanimité

• Annulation de la subvention communale 2014 versée au budget de l'eau.

Dans le cadre de la préparation des budgets, il a été constaté un report d'investissement de l'année 2014 très important sur le budget de l'eau (+ 33.450 €) et quasi nul sur le budget communal (+ 126 €). L'autofinancement du cimetière n'étant pas encore bouclé, il aurait été intéressant de basculer des recettes du budget de l'eau sur le budget de la commune, or, cela n'est pas autorisé.

La seule opération possible, qui nous a été conseillée par Mr SARRON, trésorier à Seynes les Alpes, assurant l'intérim à Barcelonnette, est d'annuler la subvention de 10.000 € versée au budget de l'eau l'an dernier.

Délibération N° 20/2015.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'annuler la subvention d'un

montant de 10.000 € versée en 2014 du budget communal au budget de l'eau.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à annuler cette subvention tel que :

Budget EAU – Section d'exploitation Dépense :

Article 673 : 10.000 €.

Budget COMMUNE – Section d'exploitation Recette :

Article 773 : 10.000 €.

Voté à l'unanimité

• Vote du budget de l'eau :

Délibération N° 21/2015.

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget de l'EAU 2015 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	28.011,00 €
	Recettes	28.011,00 €

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	81.071,00 €
	Recettes	81.071,00 €

- APPROUVE le niveau de vote proposé :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du programme pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité

• Vote du budget Communal :

délibération N° 22/2015.

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget de la commune 2015 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 118.278,00 €

- Recettes	118.278,00 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>	
- Dépenses	93.812,00 €
- Recettes	93.812,00 €

➤ APPROUVE le niveau de vote proposé :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du programme pour la section d'investissement.

Voté à l'unanimité

• Gîtes communaux : mode de location et de gestion.

En date du 17 novembre dernier, le Conseil Municipal de Pontis décidait de mettre en location annuelle les deux appartements communaux, et en date du 12 décembre en fixait les tarifs. La location annuelle n'ayant pas encore aboutie, Monsieur le Maire propose de réactualiser la location saisonnière aux derniers tarifs en vigueur, tout en gardant la possibilité de louer à l'année si l'occasion se présentait, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Période	Le Jas	La Lèbre
Vacances scolaires	280 €	350 €
Hors vacances scolaires	230 €	285 €
Week-end	80 €	150 €

Monsieur le Maire propose également que la gestion locative soit assurée par une agence immobilière.

Dans l'attente de différentes propositions des agences immobilières les conseillers décident de reporter cette décision à un prochain conseil municipal.

• QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22h10

Le secrétaire de séance

SAUNIER Vincent